

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 février 2016
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session**

Point 72 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Conseil de sécurité
Soixante et onzième année**

**Lettre datée du 12 février 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministre ukrainien des affaires étrangères (voir annexe) exigeant des autorités d'occupation russes qu'elles cessent toute répression à l'encontre des Tatars de Crimée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 12 février 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre ukrainien des affaires étrangères
exigeant des autorités d'occupation russes qu'elles cessent
toute répression à l'encontre des Tatars de Crimée**

Le Ministre ukrainien des affaires étrangères est profondément alarmé par les activités choquantes que les autorités d'occupation russes mènent illégalement dans la République autonome de Crimée à l'encontre de la population tatare, procédant de manière illicite à de vastes perquisitions qui ont abouti, les 11 et 12 février 2016, à l'arrestation arbitraire de 13 citoyens ukrainiens appartenant au peuple des Tatars de Crimée.

Le Kremlin, en commettant de flagrantes violations des droits fondamentaux et des libertés de nos citoyens, otages du régime d'occupation russe sur leur propre terre depuis l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, reproduit aujourd'hui, au XXI^e siècle, l'horrible répression exercée dans les années 30 par le pouvoir soviétique contre les Tatars de Crimée et le génocide dont ce peuple a été victime en 1944.

Il est particulièrement révoltant que les autorités russes s'emploient à dissimuler leur politique génocidaire envers les Tatars de Crimée derrière l'écran de fumée d'une prétendue lutte antiterroriste.

L'Ukraine exhorte la Fédération de Russie à cesser immédiatement toute répression politique à l'encontre des citoyens ukrainiens et à libérer Emir Ussein Kuku, Vadim Sirik, Enver Belirov, Eldar Selyamiyev et Muslim Aliyev, illégalement détenus.

Nous demandons également aux pays démocratiques d'accentuer conjointement et concrètement leur pression sur la Russie, État occupant, les événements en cours en Crimée occupée constituant non seulement une violation flagrante du droit international mais témoignant également d'un mépris criant de toutes les valeurs humaines universelles.
